

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 octobre 2024 à 19 heures 00 minutes

Mairie - Salle du conseil

Quorum : 5

Présents :

Mme BONNET Isabelle, Mme GUENAT Guylène, M. GUIRKINGER Fabien, Mme HOGNON Isabelle, M. MEYER Bruno, Mme ROTHON Anne-Marie, Mme SIEGEL Marie Laure

Procuration(s) :

M. GODEFROY Denis donne pouvoir à Mme ROTHON Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. GOBETTI Valentin, M. GODEFROY Denis

Secrétaire de séance : M. MEYER Bruno

Président de séance : Mme ROTHON Anne-Marie

1 - Approbation du Procès verbal de séance du 24 juillet 2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Délibération 26/2024 : Travaux de rénovation et mise aux normes de l'aire de jeux petite enfance

Nomenclature : 7 finances locales 7.8 fonds de concours

Mme le Maire présente le projet et le devis de travaux de rénovation et de mise aux normes de l'aire de jeux « petite enfance » ; Les travaux seront réalisés début 2025 et les crédits inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte ce projet de 15 086.25 €
- Sollicite le fonds de soutien aux investissements communaux – Programmation 2025 de la Communauté de Communes de Moselle et Madon.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération 27/2024 : Forêt coupe de bois 2025

Madame le Maire présente la proposition de l'ONF concernant l'inscription des coupes pour l'exercice 2025 dans la forêt relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025

La vente des futaies des coupes façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers,

- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :
 - essences : toutes
 - diam minimum à 1.30 m 35 cm

- Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

- Partage sur pied entre affouagistes ;
- Désigne comme bénéficiaires solvables :
 - M.Fabien GUIRKINGER
 - Mr. Denis GODEFROY
 - Mme Anne-Marie ROTHON

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L.243-1 du code forestier et de la pêche maritime.

- Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 13 € le stère

:

4 - Délibération 28/2024 Transfert de crédit

Nomenclature : 7 Finances Locales : 7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire propose des transferts de crédit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) - 202305 : Frais études	-1 500.00
2111 (21) - 202201 : Terrains nus	1 500.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60633 (011) : Fournitures de voirie	-1 650.00	75888 (75) : Autres	650.00
65888 (65) : Autres	650.00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	1 650.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :- Accepte les transferts de crédit

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération 29/2024 / Cloche : contrat de maintenance

Nomenclature : 1 Commande Publique - 1.3 Convention de contrats

Mme le Maire fait part de la proposition d'un contrat de maintenance pour les équipements campanaires. Le contrat est établi pour une durée de 3 ans renouvelable à partir de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte ce contrat
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents
- Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération 30/2024 : Scolaires: délégués

Nomenclature 5 Institutions et vie politique - 5-3 désignation de représentants

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal concentré (R.P.I.C.) avec la commune de Xeuilley, pour la scolarisation des élèves, une convention déterminant son fonctionnement, a été signée en date du 17 janvier 2012.

Madame le Maire informe qu'il faut revoir les membres pour la commission école.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal nomment :

2 Membres titulaires :

Isabelle BONNET
Isabelle HOGNON

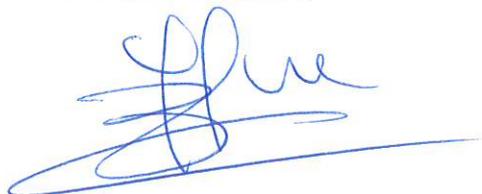
2 Membres suppléants :

Marie Laure SIEGEL
Anne Marie ROTHON

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance : 19 h 34.

Le Secrétaire de séance,



Fait à THELOD
Le Maire,

